

Compte-rendu de la réunion du mardi 28 avril 2020

Visioconférence - Teams

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. LERISSON Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme PIGANEAU Conseil régional Ile-de-France
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme LESPert CHABRIER Forges-les-Bains
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LESAGE Le Perray-en-Yvelines
- M. DAZIN Les Mesnuls
- M. LUBRANESKI Les Molières
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- M. CONVERT Poigny-la-Forêt
- M. BODIN Raizeux

- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- M. VERCRUYSE Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. CABOCEL Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. VIVAT Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. DEBONNE (Communauté Paris Saclay), M. BERQUET (Châteaufort), Mme ARNOULD (Chevreuse), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), Mme MERELLE (Rochefort-en-Yvelines), M. BERRICHILLO (Saint-Maurice-Montcouronne), M. GERVAIS (CMA Essonne), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), Mme ROSSI-JAOUEN (CESER IDF).

PNR : MMES ALOISI-ROUX, BERNARDET, DORMOIS, DRANSART, HOUGUET, LEFEBVRE, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET, PASTOR et THOMAS, et MM BARONE, BONNISSEAU, HARDY, PERRIN, SIX et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. PICARD Bullion
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme LE DUAULT Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. ROBERT CA Rambouillet Territoires
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. GAUTHERET CCI Versailles
- M. KERAUDREN Chambre de Métiers et d'Artisanat des Yvelines
- Mme UBERTI Chambre de Métiers et d'Artisanat des Yvelines

Pouvoirs :

M. FEYT	à	M. PASSET
M. POMMET	à	M. VANDEWALLE
M. LOMMIS	à	Mme AUBERT
M. FRONTERA	à	M. CHIVOT
Mme LE DUAULT	à	M. POUPART

1. Définition des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que des modalités de scrutin

L'ordonnance du 1^{er} avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit qu'il doit y avoir une première délibération précisant ces points.

Les membres du Comité syndical ont été invités et ont reçu les pièces liées au Comité syndical par voie numérique. Un test a été réalisé afin de vérifier la fonctionnalité du système de communication à distance le 21 avril 2020.

Lors de la séance, l'identification des participants est effectuée par l'appel nominal et l'apparition à l'écran des participants. Les votes sont effectués par appel, nominal en cas de partage de voix.

M VANDEWALLE précise que les débats sont enregistrés et rappelle les modalités de vote. Sauf intervention, les micros doivent être coupés.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 3 mars 2020

Mme LAUNAY du CD91 s'abstient car absente au dernier CS.

3. Modification des délégations accordées au Président du Parc

En application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et afin de faciliter le fonctionnement du Parc jusqu'au renouvellement de ses instances, il est demandé aux membres du comité syndical de bien vouloir étendre les délégations actuelles du Président pour les décisions suivantes :

- Signature de demandes de subventions
- Signature de conventions et documents y afférents concernant
 - Des opérations se déroulant en 2020
 - Des opérations planifiées parmi lesquelles l'acquisition du site de la Maison de l'Eco Mobilité tel que présenté au programme d'action 2020, dans la limite des coûts programmés au BP 2020, les conventions liées au soutien aux acteurs de l'économie afin de compenser les dommages et pertes issus du confinement, les conventions et avenants de nature à poursuivre les actions engagées et soumises à des retards du fait du confinement et de ses répercussions, les conventions de reconduction des actions pluriannuelles venant à échéance en 2020.
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

Le point le plus important est l'acquisition de la Maison de l'Ecomobilité, pour laquelle le Parc a déjà obtenu les droits réels mais ne lui permettant pas de récupérer la TVA.

Adopté à l'unanimité

4. Décision modificative

La Décision modificative est composée d'ajustements comptables entre articles en section de fonctionnement et d'investissement. Afin de régulariser des remboursements sur l'exercice 2019, une ligne au 673 et une ligne au 773 sont créées à hauteur de 73 788,00 euros.

Il s'agit de corriger une erreur d'écriture.

Adopté à l'unanimité

5. Ligne de Trésorerie

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie pour une durée maximum d'un an ceci pour éviter les à-coups en cas de retard de versements de subventions et des participations aux frais de structures des financeurs.

Le contrat sera passé après consultation de plusieurs organismes financiers pour un montant maximum de 400 000 €.

La ligne de Trésorerie est ouverte auprès du Crédit Agricole après mise en concurrence

Adopté à l'unanimité

6. Attribution des aides aux évènements culturels

Festival Les Journées Ravel (Montfort L'Amaury)

Du 3 au 11 octobre 2020

Les Journées Ravel 2020 marquent la 25^e édition du festival. Cet anniversaire est une occasion de donner un lustre particulier à la programmation et de célébrer la musique de Maurice Ravel sous toutes ses facettes. À travers trois siècles de musique, de François Couperin à Olivier Messiaen, de la musique baroque au jazz moderne, cette édition 2020 sera très largement ouverte afin de toucher un public que nous espérons encore plus nombreux. Les Journées Ravel à Montfort l'Amaury se sont données pour but depuis leur création en 1996, de perpétuer la mémoire et l'esprit du célèbre compositeur français. Le festival a été créé à Montfort-l'Amaury (78), là où Maurice Ravel a passé les 17 dernières années de sa vie, et rayonne dans tout le Parc (Port-Royal, Les Mesnuls, Choisel, Grosrouvre...).

Montant de la subvention : 8 000 €

16ème Parcours d'Artistes en Vallée de Chevreuse (Association Hélium)

3-4 et 10-11 octobre 2020

Le Parcours offre l'opportunité de découvrir des ateliers d'artistes, des lieux culturels ou des sites patrimoniaux qui, pour l'occasion, ouvrent leurs portes en accueillant des expositions. Les visiteurs y sont invités pour échanger avec les artistes, tous présents pendant la

Le territoire concerné : Le Parcours 2020 proposera 55 lieux ouverts à tous les publics, répartis sur 28 communes des départements de l'Essonne et des Yvelines (dont 21 font partie du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse).

Montant de la subvention : 2 500 €

Adopté à l'unanimité

7. Attribution des aides validées par la Commission Développement économique et Energie

Fonds d'aides aux artisans et commerçants du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

M. Morlon, entreprise de couverture, La Celle-les-Bordes

- Investissements : outillage, matériel de transport, matériel informatique
- Cout global : 31 197 € HT
- Subvention attribuée : 4 000 €

Financement participatif

Lancement d'une collecte de financement participatif, Siropier, l'Alchimiste, Chevreuse

- Montant de la collecte : www.kisskissbankbank.com/fr/projects/ae4180
- Subvention attribuée (frais de collecte) : 600 €

Adopté à l'unanimité

M VANDEWALLE précise que les missions sont en relation étroite avec les entreprises du Parc pour les informer des dispositifs en vigueur (nationaux et régionaux).

8. Convention de financement avec la CCPL pour l'installation de bornes de recharge électrique (Annexe 1)

Trois bornes de recharge de véhicules électriques seront installées dans le cadre du projet de Transport à la Demande (TàD) sur parking relais de Briis-sous-Forges.

En partenariat avec Ile-de-France mobilités, le PNR, la CCHVC et la CCPL travaillent activement à la mise en place de Deux TàD sur le territoire des EPCI ; le service sera opérationnel dès septembre 2020.

Ce projet consiste à mettre en place, avec le transporteur local, la SAVAC, d'un service de navettes électriques pour assurer le transport de personnes vers et depuis la gare de Briis-sous-Forges et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, en semaine du lundi au vendredi sur simple réservation des utilisateurs. Ce service fonctionnant exclusivement avec des véhicules électriques il est nécessaire d'installer des bornes de recharges en gare de Briis-sous-Forges pour recharger ces véhicules et en permettre ainsi une utilisation optimale.

Le PNR, dans le cadre de sa Charte et de ses objectifs de développement de transports alternatifs à l'autosolisme apportera sa contribution financière à l'installation de ce matériel essentiel à la réalisation du service.

Le Parc subventionnera à hauteur de 80% l'installation de ces bornes selon le détail des coûts présenté ci-dessous :

COÛT TOTAL DE L'OPERATION	21 696€ HT
PRIME ADVENIR SUR L'INSTALLATION DES BORNES	4080 € HT
TOTAL OPERATION	17 616 € HT
TAUX DE SUBVENTION DU PARC	80%
MONTANT DE LA SUBVENTION PARC	14 092 € HT
MONTANT A CHARGE DE LA CCPL	3524 € HT

Remarque : en tant qu'utilisateur de véhicules électriques, regrette que les collectivités ne mettent pas en place de bornes rapides.

M VANDEWALLE : souvent c'est ERDF qui est réticent à installer des bornes de trop grande puissance.

Question de M BESCO de Magny les Hameaux : les véhicules électriques ne sont pas forcément les plus écologiques. Comment fonctionne le TAD ?

M VANDEWALLE : c'est une variante du taxi collectif, le plus souvent le rabattement se fait vers les gares. Objectif : une mise en service début septembre. Cela concerne la CCHVC et la CCPL.

Mme AUBERT : ce sont des minibus de petite capacité. A la journée, le TAD desservira les petits villages. Ce seront des chauffeurs de la SAVAC.

A l'échelle du Parc d'autres systèmes existent notamment sur Rambouillet Territoires.

Mme LAUNAY du Département de l'Essonne : dans le retour d'expérience, il faut mesurer le gain écologique.

Mme AUBERT : l'objectif est de désengorger les flux des véhicules individuels du matin et du soir.

Adopté à l'unanimité.

M VANDEWALLE en profite pour remercier Julie TISSERONT qui va quitter le Parc.

9. Avenant à la Convention de Délégation de Service Public pour la gestion d'une Maison de l'éco mobilité et de Tourisme à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Annexe 2)

Dans le cadre du premier bilan annuel de l'activité de la société Ecox à l'Aiguillage entre le 31 mars 2019 et 31 mars 2020, la Commission Consultative de Services Publics Locaux du Parc valide la demande de révision tarifaire d'Ecox pour la location à la semaine de ses VAE urbain.

Le tarif d'un VAE urbain en basse saison est fixé à 50€/semaine (de novembre à mars) et sera augmenté en haute saison (d'avril à octobre) à 80€/semaine afin de permettre de faire face l'augmentation du nombre de location à la journée ou à la demi-journée à la belle saison.

Ce changement de tarif implique un avenant à la convention de Délégation de Service public pour la gestion de l'Aiguillage, dont les tarifs détaillés des locations sont reportés en annexe.

Le Parc soumet donc au vote du comité cette modification tarifaire.

Le compte rendu technique et financier est communiqué en annexe pour information.

Le bilan est plutôt positif, au vu du bilan on demande une modification de la tarification de location des VAE en haute saison.

80€ sur 7 jours (50 € aujourd'hui)

50 € sur 5 jours

M POUPART : reconnaît la qualité du service rendu par ECOX

Quelle est la proportion de locaux et de touristes ?

Ce sont surtout des touristes (Paris et proche banlieue).

Les tarifs restent élevés pour une pratique quotidienne (par rapport à SQY par exemple).

1 contre : M BESCO – Magny les Hameaux

1 abstention : Mme LAUNAY – CD91

10. Choix du partenaire pour la valorisation les offres de stages/ateliers des artisans du PNR

Le Parc cherche à accompagner les artisans du territoire dans la diversification et la promotion des savoir-faire. Le développement des loisirs créatifs constitue une opportunité structurante pour l'artisanat et le territoire. En effet, l'intérêt est également de promouvoir l'écosystème local-hébergement, offre de randonnée, visite de ferme et écomobilité.

Pour ce faire, le Parc a mis en place sur son site internet, un annuaire référencant actuellement 72 artisans d'art et artistes. Le Parc cherche aujourd'hui à accompagner les professionnels dans la structuration des offres de stages et à leur donner plus de visibilité et plus de retombées économiques.

Après étude des offres existantes, la commission restreinte a retenu la proposition de la plateforme Wecandoo.

Le partenariat entre le Parc et Wecandoo se décompose des modalités suivantes :

- Accompagnement des artisans dans la définition d'une offre de stage ;
- Financement des frais de communication (photographies, vidéos) 120€ TTC par artisan ;
- La promotion des offres d'hébergement et de mobilité associées ;
- Création d'une page web dédiée ;
- Evaluation du nombre de stages réalisés et du chiffre d'affaires généré par l'opération ;

Interrogés, une dizaine d'artisans souhaitent participer à l'opération. Cout de l'opération : 1 200€ TTC pour 10 artisans référencés.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention avec Wecandoo.

M BESCO : Est-il possible d'avoir la liste des 72 artistes et artisans d'art et des 10 intéressés par l'opération ?

Oui ils sont cités sur le site du Parc.

Xavier STEPHAN : l'objectif est d'avoir un service étendu en matière de référencement notamment. Le Parc va référencer tous les commerçants qui proposent des pré-ventes, leur permettant d'avoir un peu de trésorerie dans cette période difficile.

Adopté à l'unanimité

11. Conventions Réserves naturelles avec les communes de Bonnelles, Châteaufort et Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Annexe 3)

Le territoire du PNR compte deux réserves naturelles régionales (RNR) – *Val et Coteau de Saint Rémy à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et les étangs de Bonnelles à Bonnelles* –, et une ancienne réserve naturelle volontaire – *Domaine d'Ors à Châteaufort* – devenue « espace naturel protégé » par délibération communale en attente de son classement en RNR.

Ces trois réserves naturelles, propriétés communales, nécessitent chacune une surveillance, une animation, un entretien courant et des suivis naturalistes pour répondre aux obligations réglementaires liées à leur statut et à la volonté des communes d'animer et de gérer ces sites.

De 2017 à 2020 ces missions étaient remplies par un agent du PNR dans le cadre d'un détachement de l'éducation nationale. Sur la base d'un excellent bilan d'activité, les 3 communes et le PNR se sont alors accordés pour reconduire son poste et ses missions – en bénéficiant d'une aide financière régionale dédiée – formalisés par deux conventions. L'une entre les communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Bonnelles, et le PNR, l'autre entre la commune de Châteaufort et le PNR. Le poste est porté par le PNR. Les coûts correspondants sont répartis entre les trois communes bénéficiaires, le PNR et la Région.

Ces deux conventions valables 3 ans, renouvelables par tacite reconduction pour 3 ans, arrivent à échéance en juillet 2020.

Au regard des besoins de gestion, d'animation, de suivis naturalistes et de surveillance, et au vu d'un bilan d'activité très positif, les communes et le PNR souhaitent reconduire ces conventions. Les deux RNR restent éligibles aux aides financières de la Région par leur statut régional et la candidature de la réserve de Châteaufort est en cours d'instruction par la Région pour le même classement.

Il est demandé aux membres du comité syndical du PNR d'autoriser son Président à renouveler ces deux conventions.

M BESCO de Magny les Hameaux : est ce qu'il s'agit toujours d'un détachement de l'éducation nationale ?

M VANDEWALLE : non ce n'est plus le cas, cofinancement Région et communes concernées.

Adopté à l'unanimité

12. Conventions financières pour le chantier de bénévoles de l'été 2020 (Annexe 4)

Depuis 2009, Etudes et Chantiers Ile-de-France et le PNR collaborent sur des projets de chantiers sous différentes formes (d'insertion ou de bénévoles internationaux). Depuis 3 ans une convention annuelle permet de formaliser et de rendre plus cohérentes et globales les interventions des deux structures sur le territoire du Parc.

Vu le contexte actuel, il n'est proposé qu'un seul chantier d'entretien et de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel du Parc pour l'été 2020 :

- Du 7 au 21 août sur la commune des Clairefontaine-en-Yvelines, pour les deux semaines d'intervention : dégagement, mise en valeur et création d'un cheminement sur le site de la Fontaine Réale, propriété communale.

Il s'agira d'un chantier de jeunes adolescents, en partie français avec si possible une part de jeunes internationaux, sous réserve que cela reste possible cet été.

Budget global : 21 391 € - Participation du Parc : 7 400 euros

Il est proposé au Comité d'autoriser le président à signer la convention cadre annuelle avec ECIDF ainsi que la convention portant sur les engagements financiers et matériels avec la commune de Clairefontaine-en-Yvelines.

Adopté à l'unanimité

13. Programme d'action 2020, annexe annuelle de la convention avec l'ALEC SQY (Annexe 5)

Cette année le partenariat avec l'ALEC SQY comporte notamment le financement de la Permanence Info FAIRE un jour par semaine dédiée aux habitants des communes du Parc, avec prêt d'une caméra thermique, ainsi que l'organisation du concours Maison économe, le défi Declics, l'animation de la Plateforme RePerE Habitat.

Les nouveaux axes de travail portent sur l'accompagnement technique des entreprises, artisans, commerçants du Parc dans leurs projets de rénovation énergétique ainsi que l'expérimentation de solaire Photovoltaïque et l'animation portée par un demi ETP des collectifs citoyens pour l'installation de centrale solaire photovoltaïque collective.

	2020
Adhésion à l'ALEC	300 €
Adhésion RePerE Habitat	5 347,30 €
Subventions aux actions de l'ALEC (dont ½ ETP pour les centrales citoyennes)	34 818,67 €
TOTAL	40 466 €

M GUEGUEN : à quelle fréquence l'ALEC intervient-elle ?

Betty HOUGUET : 80 ménages sur 2019 sont accompagnés
En moyenne 3 rendez-vous par semaine à l'espace info énergie

Adopté à l'unanimité

14. Convention de prêt pour l'exposition permanente du Petit Moulin des Vaux de Cernay (Annexe 6)

Il s'agit de renouveler la convention avec le Musée des Meules et Pavés d'Epernon précisant les conditions du prêt d'objets issus de leur collection et exposés au Petit Moulin :

- Grand marteau à rayonner les meules, 37 x 25 cm
- Petit marteau à rayonner les meules, 17 x 16 cm
- 3 fers de rechange de dimensions différentes

Le Petit Moulin a fermé ses portes au grand public avant le confinement. Toutefois, les visites groupes et scolaires restent programmées et pourront se tenir dès que cela sera à nouveau possible. De plus, dans la perspective d'une prochaine réouverture, il convient de maintenir la collection dans son intégralité.

M CABOCEL : Y a-t-il d'autres conventions pour d'autres objets du Petit Moulin comme les tableaux ?
M VANDEWALLE : Oui mais elles ne sont pas à renouveler pour le moment.

Adopté à l'unanimité

15. Petit Moulin Tarifs 2020 visites guidées et animations pour les groupes

Guides de Parc : Sylvaine Bataille et Solen Boivin

- 200 € TTC balade commentée d'une demi-journée adultes
- 170 € balade commentée d'une demi-journée scolaires

- 80 € TTC visite guidée du musée d'une durée d'1h30

Tableau récapitulatif

Prestations rémunérées <u>GROUPES</u> au Petit Moulin	Intervenants	Coût	Nombre
Balade commentée au PM demi-journée (Adultes)	Guide de Parc	200€	Estimation 15 groupes
Visite commentée au PM durée : 1h30 (Adultes)	Guide de Parc	80 €	Estimation 15 groupes
Balade/ Visite commentée demi-journée au PM (Scolaires)	Guide de Parc	170€	Estimation 15 groupes

Guide conférencière : Aurélie Erlich

- 80 € TTC par visite guidée du musée et 140 € par atelier scolaire

Tableau récapitulatif des prix des prestations

Prestations rémunérées <u>GROUPES</u>	Intervenants	Coût	Nombre
Visite guidée du Petit Moulin durée 1h30	Aurélie Erlich	80€	15
Ateliers visites Scolaires demi-journée	Aurélie Erlich	140 €	15

M CABOCEL : nombre de conférences et visites en 2019 ?

J BONNISSEAU : le Parc transmettra un bilan détaillé (*voir en fin de CR*)

Adopté à l'unanimité

16. Modification du tableau des effectifs

Le CIG a approuvé le 6 mars 2020 l'avancement de grade d'un agent. Il est proposé au Comité syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs transformant le poste d'Ingénieur en Ingénieur principal.

Adopté à l'unanimité

Points d'information :

Convention Charte Forestière (Annexe 7)

Dans le cadre de l'appel à projet PDRR 2014-2020 Ile-de-France – type d'opération 16.7.2 « Acquisition de compétences, animation pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement – Volet Forestier », la candidature du Parc pour le financement de la Charte Forestière a reçu un avis favorable. Une première étape de 9 mois sera engagée dès 2020.

Information : Le Parc a engagé un travail avec la Région Ile-de-France pour l'accompagnement des acteurs économiques du territoire.

Question de M MONTEGUT : va-t-on pouvoir aider l'ensemble des commerçants comme le siropier à l'aide des financements participatifs ?
Cela dépendra des demandes.

M VANDEWALLE : le Parc envisageait la mise en place d'un fonds d'urgence. La Région n'a pas suivi en estimant que les financements Etat et Région étaient suffisants.

J BONNISSEAU : étude en cours avec la Région pour apporter des soutiens au cas par cas dans le secteur du tourisme, de la culture et du développement économique.

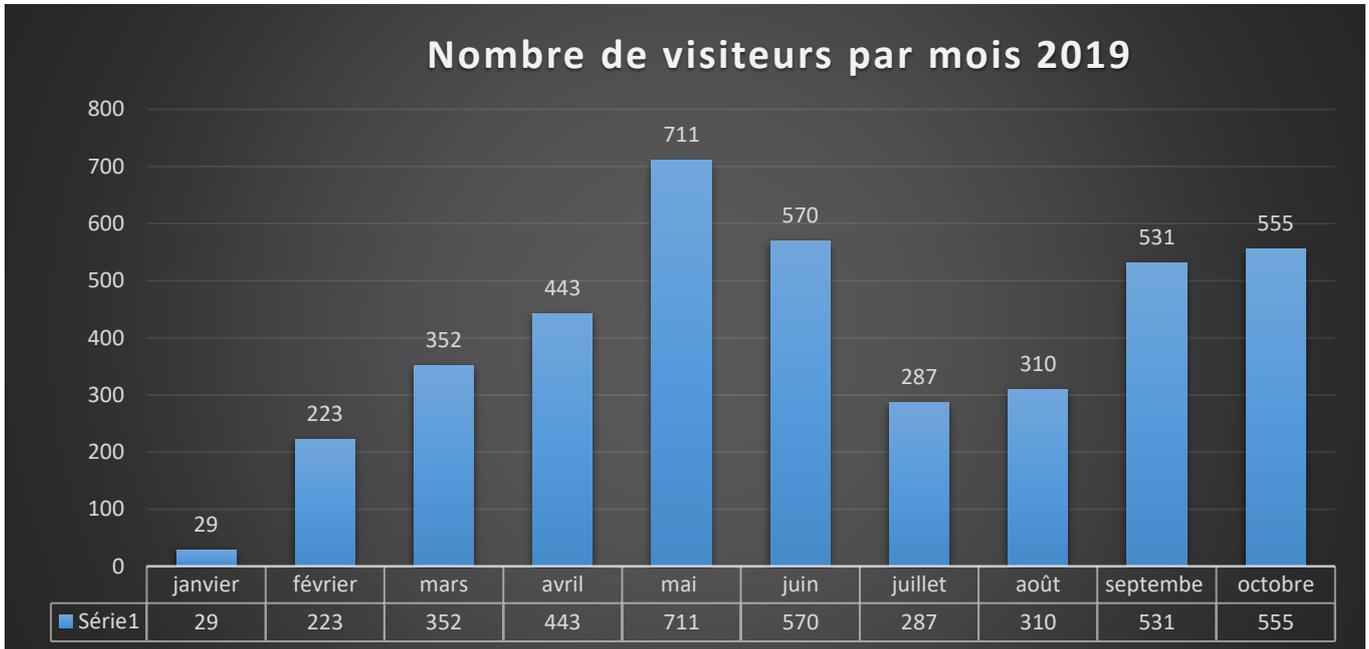
G BARBOTIN : les entreprises sont-elles informées des dispositifs de la Région ? Se propose de jouer le rôle de relais auprès de la Région.

X STEPHAN : les aides ont été déployées et les entreprises ont pris connaissance de ces aides. Aujourd'hui le travail se fait sur le plan de trésorerie avec des projections pour évaluer le besoin. Des cas concrets sont remontés à la Région en cas de difficulté.

J BONNISSEAU : l'aide de la Région est vivement sollicitée. La Région effectue un travail sur la sortie du confinement et les sorties possibles notamment sur le Parc car le secteur du tourisme a été durement touché.

Mission *Tourisme*

Le Petit Moulin des Vaux de Cernay classé Patrimoine d'intérêt régional



Entre janvier et octobre 2019, le musée du Petit Moulin a accueilli environ 4000 visiteurs, dont 424 enfants entre 1 et 12 ans. L'équipe a répondu à plus de 40 demandes de devis pour des visites et balades sur le site. Cette même année, le nombre de visiteurs scolaires a encore augmenté, plus de 500 élèves, soit une hausse de 250% par rapport à 2018. Grâce au partenariat avec l'association des peintres en vallée de Chevreuse, le Petit Moulin a accueilli plus de 200 élèves de 5 écoles primaires du parc, lors de l'exposition sur Conrad Kickert organisée à l'abbaye en avril-mai 2019.

Malgré une météo peu clémente, Le musée a pu accueillir plus de 300 personnes lors des Journées du Patrimoine du 21 et 22 septembre 2019. Lors de ces journées, les animateurs ont multiplié les visites guidées afin de faire découvrir toutes les facettes du site du musée au public.

Lors de la 3ème édition de notre rendez-vous annuel, le Pique-nique des peintres paysagistes, plus de 400 personnes, sont venues pique-niquer et assister, le temps d'une journée au retour des peintres paysagistes et à l'excursion de Guy de Maupassant dans les Vaux de Cernay.

Fin 2019, est également un moment riche en animation. En effet, des ateliers d'écritures, de fabrications de décorations de Noël, des contes et des ateliers de plantations sont prévues d'octobre à décembre 2019 pour les plus jeunes. Les enfants ne sont pas le seul public ciblé. L'équipe propose un calendrier varié de visites sur l'ensemble du site réservées à un public adulte. En fin, lors des deux premiers week-ends d'octobre, nous avons accueilli Véronique Arnault, artiste hélium, qui a exposé ses œuvres au sein de notre salle de conférence. 347 personnes sont venues à cette occasion afin d'admirer son travail.



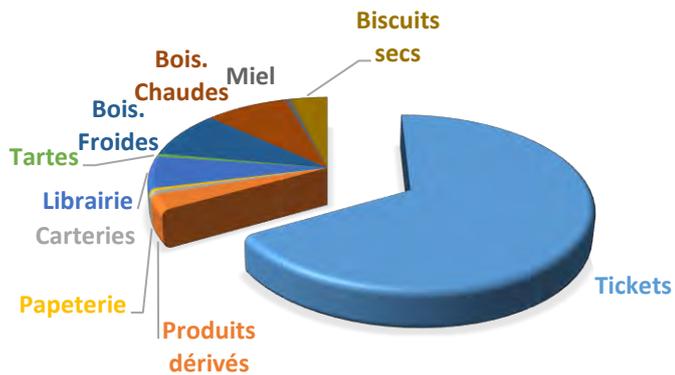
En 2019, l'équipe a accueilli Ariane Pinglier, dans le cadre d'un stage de 4 mois et demi. Cette dernière initialement venue assister les agents du musée sur l'organisation du pique-nique des peintres paysagistes. Elle a ensuite intégré l'équipe du Petit Moulin de juillet à décembre 2019 afin de renforcer le pôle accueil en raison d'un remplacement d'un membre de cette mission.

Fin 2019, nous avons également effectué la mise en vente de nouveaux produits dérivés au sein de notre boutique. Afin de proposer une offre variée, des mugs décorés, de nouveaux puzzles, et des sacs en coton décorés sont dès à présent disponibles.

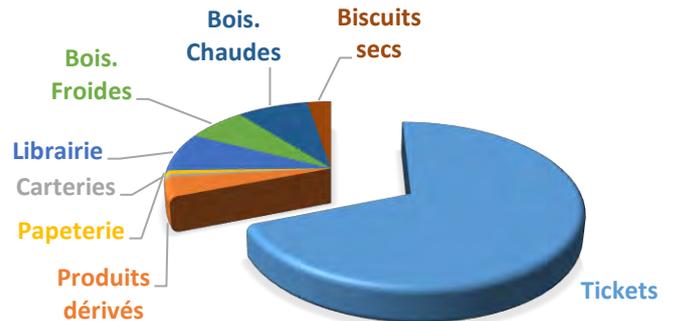
2019 nous a également permis d'initier de nouveaux projets. En effet, l'équipe s'est déployée à une réflexion sur l'aménagement scénographique de la salle de la turbine qui depuis mars 2019 abrite

une hydrolienne installée à titre expérimental. Une application mobile sous forme d'un jeu de piste d'une dizaine d'étapes est également en cours d'élaboration. En fin, lors de cette année nous avons également publié un nouveau document d'appel en français et en anglais. A cette occasion, les horaires d'ouverture du musée ont été modifiés, une fermeture du site dès 18h a été privilégiée.

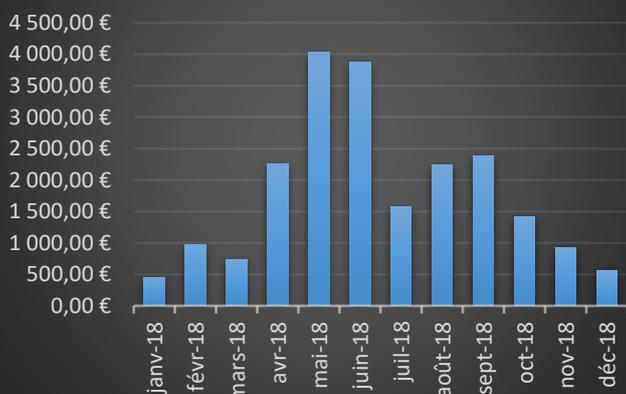
RÉPARTITION DES RECETTES EN 2018



RÉPARTITION DES RECETTES JANVIER- OCTOBRE 2019



Recettes mensuelles en 2018



Recettes mensuelles en 2019 de janvier à octobre

